REGLEMENT INTERIEUR ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU POLE EDUCATIF DES 4 VALLEES



Les activités périscolaires, garderie et cantine, le lundi, mardi, jeudi et vendredi, pendant la période scolaire, sont facultatives et ont pour objet l'accueil et l'encadrement des enfants avant et après la classe. La gestion administrative et le fonctionnement sont assurés par un syndicat intercommunal regroupant 6 communes (Attricourt – Autrey-les-Gray – Bouhans et Feurg – Broye les Loups – Fahy-les-Autrey – Loeuilley).

GARDERIE:

Accueil à la porte située à la droite du bâtiment donnant sur le couloir des primaires.

- ❖ Matin de 6h45 à 8h50
- ❖ Soir de 17h00 à 19h00

Lors de la garderie du soir, un goûter est fourni à chaque enfant sans supplément de prix.

CANTINE: Seulement le midi. Les réservations peuvent être prises au mois mais aussi à la semaine ou à la journée. L'inscription doit être effectuée au plus tard la veille avant 9h30 pour le lendemain car le fournisseur effectue la livraison des repas la veille au soir. En cas d'absence non prévue de votre enfant, il n'y aura pas de remboursement ni de livraison à domicile mais il est possible de venir chercher le repas directement à la cantine. Dans ce cas, merci de vous munir de contenants.

LIEUX D'ANIMATION

Les activités sont organisées dans les locaux scolaires. La cantine est située au rez-de-chaussée à gauche du bâtiment principal et la garderie se trouve dans une ancienne salle de classe, entre la classe de Mme Miny et la salle informatique.

> CONDITIONS D'ANIMATION.

La liste des enfants inscrits est gérée par le référent et transmise à l'intervenant présent sur le site. Les enfants sont pris en charge dès le début de l'activité. Chaque intervenant s'assure en début d'atelier que les enfants inscrits sur la liste sont présents. Un registre de présence est tenu à jour.

MODALITÉS D'INSCRIPTION DU PERISCOLAIRE

Pour toutes les inscriptions, Cantine ou Garderie, il est IMPERATIF de le faire avec une fiche prévue à cet effet et transmise à l'école. Les inscriptions orales ne peuvent en aucun cas être prises en compte.

TARIFICATION



Les tarifs dépendent de votre quotient familial, il est donc indispensable de le communiquer avant le **30 septembre 2019** sinon les prestations vous seront facturées au tarif le plus élevé. En ce qui concerne le paiement de la garderie et de la cantine, une facture de la perception de Gray vous sera adressée à chaque fin de mois. Les règlements par chèque seront libellés à l'ordre du Trésor Public

> GARDERIE Matin de 6h45 à 8h50 - Soir de 17h00 à 19h00

0.50 € la ½ heure ou 1 € l'heure si quotient familial ≤ 800

0.60 € la ½ heure ou 1.20 € l'heure si 801 ≤ quotient familial ≤ 1200

0.70 € la ½ heure ou 1.40 € l'heure si quotient familial ≥ 1201

> CANTINE

Inscription la veille pour le lendemain ou au mois.

4.40 € si quotient familial ≤ 800

4.60 € si 801 < quotient familial ≤ 1200

5.10 € si quotient familial ≥ 1201

SANTÉ

Aucun médicament ne sera donné même avec une ordonnance, sauf en cas d'établissement d'un Plan d'Accueil Individualisé (PAI). En cas de maladie ou d'incident, les familles sont prévenues pour décider d'une conduite à tenir. Le cas échéant, les familles sont tenues de récupérer leur enfant. En cas d'urgence ou d'accident grave, il sera fait appel en priorité aux services d'urgences. (SAMU 15)

CONDUITES À RESPECTER

Quelques règles de vie élémentaires pour les enfants :

- Veiller à respecter les consignes données par les adultes concernant le déroulement des activités ;
- > Respecter le personnel encadrant, les intervenants et les autres enfants ;
- > Respecter le matériel mis à disposition.



SANCTION ET EXCLUSION

Tout manquement à la discipline ou à la politesse envers les animateurs, ainsi que toute manifestation perturbant le groupe ou le bon fonctionnement des activités feront l'objet :

- 1. d'un avertissement transmis aux parents,
- 2. d'une exclusion temporaire de trois jours en cas de récidive ;
- 3. d'une exclusion définitive.

Les décisions de renvoi temporaire ou définitif seront signifiées aux familles par lettre 5 jours avant l'application de la sanction.

ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

Le syndicat et les intervenants sont assurés au titre de la responsabilité civile pour les accidents pouvant survenir durant le temps où les enfants sont pris en charge.

Les familles doivent contracter une police responsabilité civile pour leur enfant. En complément de l'assurance obligatoire, il est fortement recommandé de souscrire une «assurance individuelle accident» couvrant les dommages corporels (souvent déjà préconisée par l'école).

En aucun cas, les familles ne doivent laisser à leurs enfants des objets dangereux, de valeur, ou d'argent. En cas de perte, de vol ou de dégradations, la responsabilité du syndicat ne pourra être engagée.

ACCEPTATION DU REGLEMENT INTÉRIEUR

La signature du dossier d'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement

Partie à retourner à l'établissement scolaire

Nous soussignés, Mm Responsable légal du	e, Mrou des enfant (s)	
•	nnaissance du règlement intérieur des accueils périscolaires. t ou des enfants emporte acceptation du règlement.	
Date	Signature précédée de la mention « lu et approuvée »	
	Partie à retourner à l'établissement scolaire	
Nous soussignés, Mm Responsable légal du	e, Mrou des enfant (s)	
	nnaissance du règlement intérieur des accueils périscolaires. t ou des enfants emporte acceptation du règlement.	
Date	Signature précédée de la mention « lu et approuvée »	
	Partie à retourner à l'établissement scolaire	
Nous soussignés, Mm Responsable légal du	e, Mrou des enfant (s)	
	nnaissance du règlement intérieur des accueils périscolaires. t ou des enfants emporte acceptation du règlement.	
Date	Signature précédée de la mention « lu et approuvée »	
	Partie à retourner à l'établissement scolaire	
Nous soussignés, Mm Responsable légal du	e, Mrou des enfant (s)	
Attestons avoir pris connaissance du règlement intérieur des accueils périscolaires. L'inscription de l'enfant ou des enfants emporte acceptation du règlement.		
Date	Signature précédée de la mention « lu et approuvée »	

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU POLE EDUCATIF DES 4 VALLEES 70100 AUTREY LES GRAY



Nom	prénom	Classe

DOSSIER PERISCOLAIRE

Coupon réponse du règlement intérieur Fiche de renseignements Fiche sanitaire

Autorisation parentale

A retourner à l'école

A Conserver

☐ Règlement intérieur

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU POLE EDUCATIF DES 4 VALLEES 70100 AUTREY LES GRAY



FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2019 – 2020

GARDERIE - CANTINE

1 – <u>RESPONSABLE DE L'ENFANT</u>

Père Situation de famille :	Célibataire □ Marié □ Veuf □ Autre □
Nom:	Prénom :
	••••••
☎ Domicile:	Bureau : Portable :
N° Sécurité Sociale :	Centre payeur :
N°Allocataire:	Département :
CAF □ MSA □ Autre □:	
PROFESSION:	EMPLOYEUR:
Adresse :	Bureau : Portable : Centre payeur : Département :
CAF MSA Autre :	Departement:
PROFESSION:	EMPLOYEUR:
Nom : Adresse :	: Célibataire Marié Veuf Autre Prénom :
N° Sécurité Sociale :	
N°Allocataire :	Département :
CAF □ MSA □ Autre □:	
PROFESSION:	EMPLOYEUR:

2 – 1 ^{er} ENFANT	ERV-CEYLOD ORDE	
Nom	internation by 1	No.
Prénom		
Adresse	EXCEPTION ENTERS	3 50 37 (31)
Date de naissance	MANAGEME CAMELINA O	Sault Office (A)
Garçon	Fille	TANKALI SO AMAKANDIRES - I
	so Markin Ventre Autre	les or Simetion de famille : Celibricie
2ème ENFANT		
Nom	ANDROS	The state of the s
The same of the sa	was and declared by the subsequent of the region, see he blood	property and the second state of the second
Prénom	datto?	
Adresse	(Surveys)	entricoli àthre
Date de naissance	- 19naerisegitt	population 1
Garçon	Fille	LEGISLAND LANGE LANGE LANGE
3ème <u>ENFANT</u>		
Nom	Million seeks supplied to the control of the Control	A comparation of the state of t
Prénom	1010-1400-100-100-100-100-100-100-100-10	Commence of the Commence of th
Adresse	district and a second	Companies and the second
Date de naissance	Control and and a	E stated from
Garçon	Fille	or make a second of the second of

Nombre d'enfants à charge

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU POLE EDUCATIF DES 4 VALLEES 70100 AUTREY LES GRAY



FICHE SANITAIRE 2019/2020

NOM :	Prénom :
L'enfant suit-il un traitement médical : c	oui 🗆 non 🗆
ALLERGIES :	
➤ ALIMENTAIRES OUI □	NON NON
alimentaire etc) en précisant les dates et le	naladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, régime es précautions à prendre :
Recommandations utiles :	
Lunettes oui □ non □ Lentilles ou	ui □ non □
Prothèse auditive oui □ non □ Proth	nèse dentaire oui 🗆 non 🗆
• Responsable de l'enfant : NOM, Prénom :	
Adresse :	
Tél : (fixe et portable) domicile :	
Travail :	
Adresse mail :	